

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



30^{ans}

1994 / 2024

L'Insertion Autrement



Le mot du Président

2023 aura encore été une année intense pour l'équipe CeCler !

L'évènement phare de 2023 restera sans nul doute la confiance de l'État qui a choisi CeCler comme opérateur du programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés AGIR63.

2023 aura également été l'année du lancement d'un nouveau partenariat prometteur avec le Ministère de la Justice dans le cadre du programme de Juridiction Résolutive de Problèmes.

CeCler a résolument poursuivi une transformation qui nous tient à cœur, Mettre les principes du rétablissement au cœur de notre projet d'accompagnement.

Vous retrouverez dans ce Rapport d'Activité le détail de ces grandes transformations, mais également un bilan des résultats de nos 7 Pôles d'expertise.

7 Pôles qui continuent à se développer en améliorant en permanence la qualité de leur accompagnement... et en déployant des actions innovantes au service des 5 000 personnes que nous avons accompagnés en 2023.

2023 aura été une année d'investissement sur de nombreux projets qui verront le jour en 2024, année où nous célébrons les 30 ans d'engagement pour l'Insertion Autrement dans le Puy-de-Dôme de notre Association. A suivre...

Je tiens à remercier toute l'équipe CeCler de professionnels et de bénévoles dont l'engagement sans faille est à l'origine de toutes ces actions pour le Vivre Ensemble dans notre Puy-de-Dôme.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans la confiance et le support de tous nos partenaires, Financeurs Publics (les services de l'État, du Conseil Départemental et les Collectivités Territoriales), Financeurs Privées, Collectivités publiques, et tous nos fidèles partenaires associatifs. En cette 30ème année de l'Association CeCler, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour poursuivre ensemble toutes ces actions.

Bonne lecture.

Olivier STABAT

Président du Conseil d'Administration





Projet Associatif

LE COEUR DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les personnes vulnérables à réussir leur insertion au sein de la société

NOS VALEURS

Humanistes, Responsables, Agiles

Pour CECLER, être HUMANISTE :

- ⊙ Accompagner chaque personne dans le respect de sa dignité
- ⊙ Activer les clés de motivation de chaque bénéficiaire vers ses objectifs personnels
- ⊙ Permettre à chacun de retrouver sa place de citoyen participant à la société par le sport, l'écoresponsabilité, le bénévolat, le travail

Pour CECLER, être RESPONSABLE :

- ⊙ Agir avec la conscience de notre impact sur notre environnement
 - *le territoire*
 - *les institutions*
 - *le réseau associatif*
 - *la planète*
- ⊙ Donner des repères de droits et devoirs aux personnes accompagnées
- ⊙ Développer et reconnaître notre équipe

Pour CECLER, être AGILE :

- ⊙ Apporter des solutions rapides aux crises
- ⊙ S'adapter sans perdre de vue nos fondamentaux
- ⊙ Expérimenter, évaluer et ajuster

NOTRE FAÇON D'ÊTRE

Nous sommes Appréciatifs :

- ⊙ *Mettre les personnes accompagnées au cœur de nos actions en bâtissant l'accompagnement des personnes sur leurs forces*
- ⊙ *Développer l'engagement et les compétences de notre équipe*
- ⊙ *Construire avec notre écosystème institutionnel et associatif en s'appuyant sur les forces de nos salariés, mécènes, bénévoles et partenaires pour développer nos actions*

NOTRE AMBITION

Activer les clefs de motivation pour permettre à chaque personne accompagnée d'atteindre ses objectifs

3 priorités:

- ⊙ *Offrir des solutions adaptées à TOUS les publics en situation de vulnérabilité*
- ⊙ *Être une référence dans l'insertion sociale et professionnelle par des résultats toujours plus qualitatifs*
- ⊙ *Être un partenaire fiable des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, du tissu associatif et des entreprises*

Une vision caractérisée par notre signature "l'Insertion Autrement !"

NOS MISSIONS :

Offrir des solutions à TOUS les publics en situation de vulnérabilité

- ⊙ Sans-abri, femme victime de violence, demandeur d'asile ou réfugiés ...
- ⊙ avec ou sans problèmes de santé,
- ⊙ jeunes ou plus âgés,
- ⊙ isolé ou en famille.

Avec un ancrage territorial affirmé

La mission de CeCler est d'accompagner ces personnes via une prise en charge individualisée avec pour objectif leur insertion sociale et professionnelle.

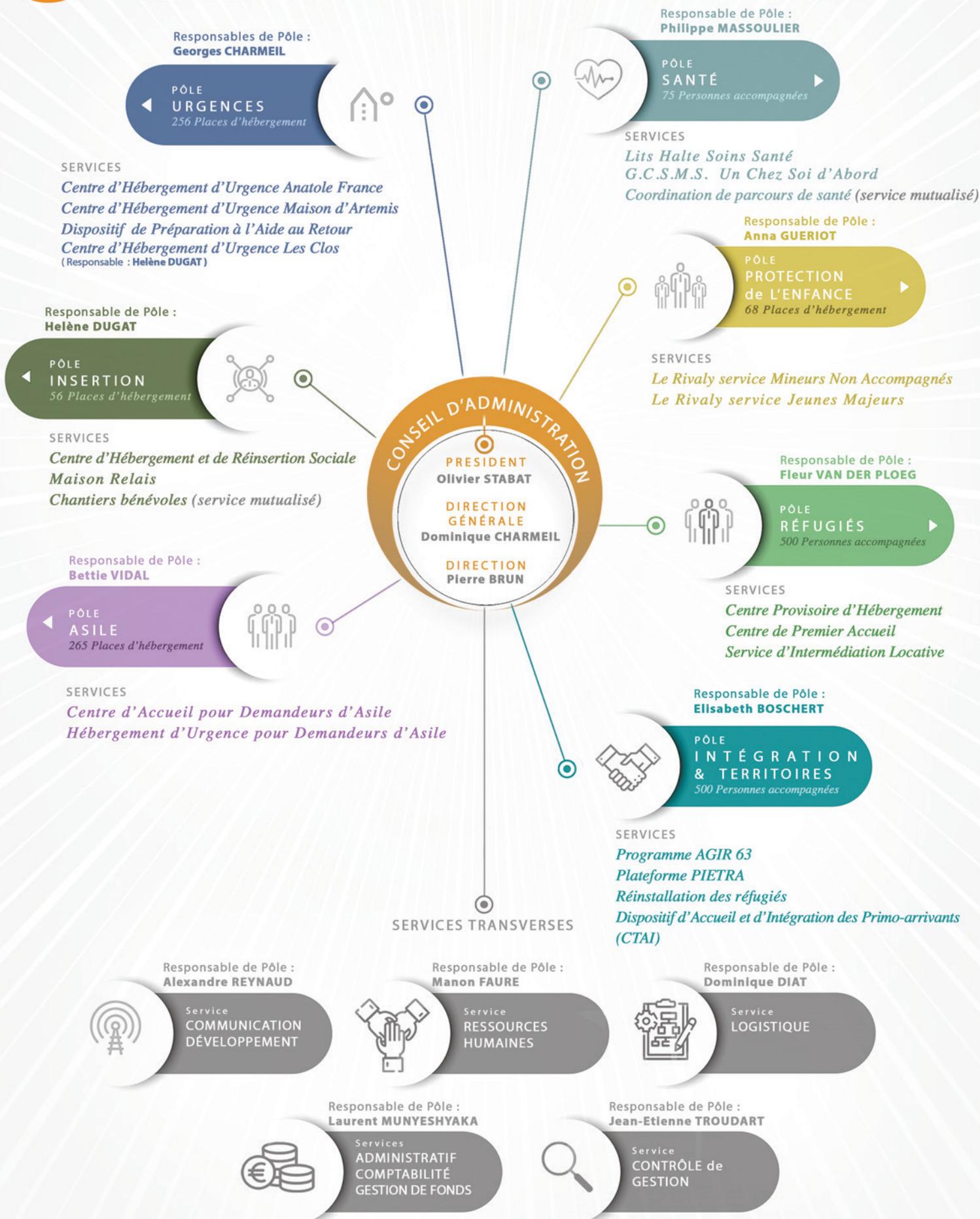
L'association veille au respect des droits et des devoirs de chacun, dans un cadre d'égalité entre les personnes.

Notre équipe pluridisciplinaire, enrichie d'une communauté de mécènes en compétences et de bénévoles exerce cette mission en fixant le cadre du vivre ensemble, un cadre bienveillant et responsabilisant engageant chaque personne accompagnée à devenir pleinement acteur de sa réinsertion.

De part son ancrage territorial, l'association CeCler évolue en partenariat et en coopération avec un réseau local d'acteurs institutionnels, associatifs et privés stables et solides.



Organisation de l'association



Partenariats de l'association

PARTENARIATS CONVENTIONNÉS

SANTÉ ACCÈS AUX DROITS CITOYENNETÉ MOBILITÉ CULTURE ECORESPONSABILITÉ ...



GROUPEMENTS SOLIDAIRES



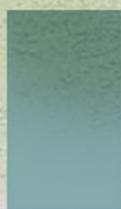
RÉSEAU ET COORDINATION



RÉSEAUX INSTITUTIONNELS



ACTUALITÉS 2023





CeCler lauréat de l'appel à projet 2023 !

CeCler, dans le cadre du groupement solidaire porté par l'Entraide Pierre Valdo, déploie le programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR) dans le département du Puy-de-Dôme depuis le mois de septembre 2023.

Ce programme vise à l'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés, ayant pour but d'assurer un parcours d'intégration sans rupture aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Il s'agit d'un complément de mesures déployées par les différents services publics dans le cadre du droit commun et en articulation avec le contrat d'intégration républicaine (CIR) mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).



L'accompagnement proposé par le programme AGIR s'articule autour de 3 piliers :

Grâce au programme AGIR, chaque BPI, qu'il soit hébergé ou non dans le dispositif national d'accueil (DNA), se voit proposer un accompagnement vers l'accès à un logement autonome et l'emploi durable.

Pour faciliter le parcours d'intégration des BPI sur le département du Puy-de-Dôme, AGIR propose également une seconde prestation sur l'appui à la coordination opérationnelle des acteurs de l'intégration.

Des permanences territorialisées sont mises en place sur le département pour proposer un accompagnement au plus près du public : Clermont-Ferrand, Riom, Thiers, Ambert, Saint-Eloy les mines...

Chaque bénéficiaire est accompagné par un binôme de référents composé d'un travailleur social et d'un conseiller en insertion professionnelle.

L'accompagnement social

AGIR met en place un accompagnement social global, axé particulièrement sur la sécurisation des droits spécifiques. Les BPI disposent ainsi d'un accompagnement dans l'ouverture des droits sociaux, l'accès à la santé, le soutien à la parentalité, la mobilité... Cet accompagnement se fait en coordination avec les différents acteurs qui interviennent dans la situation du ménage.

L'accompagnement vers le logement

L'accompagnement dans la recherche d'un logement est amorcé dès l'entrée dans le dispositif via la mise en place d'un plan d'action partagé. Il est issu d'un croisement systématique avec les acteurs et partenaires qui interviennent autour de la situation et vise à accompagner les bénéficiaires vers l'accès à un logement autonome, issu du secteur privé ou social. Les BPI sont accompagnés par AGIR dans l'accès et la gestion d'un logement (bail direct).

L'accompagnement vers la formation qualifiante et l'emploi durable

La construction du projet professionnel est travaillée en lien avec le bénéficiaire dès l'entretien de premier accueil. Chaque BPI souhaitant bénéficier d'un accompagnement professionnel est accompagné en lien le SPE (France Travail, Missions Locales, CAP Emploi, APEC). En fonction de son niveau de langue (inférieur ou supérieur au niveau A2), une articulation avec l'acteur du SPE concerné est mise en place.



CeCler s'engage dans une trajectoire portée par les principes du rétablissement

Le rétablissement qu'est-ce que c'est ?

Le rétablissement est une démarche capacitante qui vise à développer le pouvoir d'agir des parties prenantes et d'accroître leur capacité d'initiative. Pour le secteur social, il s'agit d'un nouveau modèle à inventer. La personne accompagnée est placée, non plus au centre, mais autour de la table. Aux côtés des professionnels, elle est actrice des solutions à apporter.

Du côté des professionnels, l'approche sera axée sur la multi référence et l'horizontalité, c'est à dire la capacité qu'auront les personnes de champs de compétences différents à mutualiser leurs compétences, permettant dès le départ une dynamique de décloisonnement, là où d'habitude les enjeux de catégorisation de publics ou de métiers sont souvent très présents.

La trajectoire de rétablissement repose également sur une entraide entre personnes ayant eu le même parcours, en salariant des pairs aidants, les plaçant ainsi dans une relation d'égal à égal. Cette approche holistique de l'accompagnement bouscule les cultures professionnelles, chacun étant invité, gouvernance comprise, à s'aventurer au-delà des certitudes de sa pratique professionnelle.



Et concrètement ?

C'est d'abord un programme de formation qui s'étale sur 3 ans et qui concerne l'ensemble des salariés de l'association, quelles que soient leur mission, leur métier ou leur poste. Car l'un des principes du rétablissement c'est que chacun est acteur du projet éducatif.

Ce sont des groupes de travail et de réflexion associant les salariés, les cadres et les personnes accompagnées pour réformer nos outils et nos pratiques professionnelles.

C'est développer le recrutement de pair-aidants sur les établissements et les intégrer pleinement aux équipes éducatives.

C'est surtout avoir conscience que Rome ne s'est pas faite en un jour et qu'essayer est déjà le meilleur moyen de réussir...



Un partenariat protéiforme avec le ministère de la Justice :

2023 aura été l'année du lancement d'un nouveau partenariat avec le ministère de la Justice. Ce partenariat prend plusieurs formes :

La Juridiction Résolutive de Problèmes (JRP)

Porté par le Tribunal Judiciaire et sa Présidente Catherine Grosjean, le programme de Justice Résolutive de problèmes est un parcours de justice qui se fait avec l'aide des acteurs du soin et du social. Le principal objectif de la JRP est d'engager la personne concernée dans un parcours de désistance (ou sortie de la délinquance) sans stigmatiser les consommations de toxiques, en mettant l'accent sur le rétablissement et la réduction des risques.

- Il s'adresse à des personnes soumises à des poursuites judiciaires et souffrant d'addictions
- Il articule la prise en charge judiciaire avec celle des soins et de la réinsertion et permet de mieux lutter contre la récidive
- L'approche motivationnelle et la participation sont des éléments clés de réussite ainsi que la régularité des suivis et des bilans

L'association CeCler participe à ce dispositif inspiré par des modèles anglosaxons des « drug courts » américaines ou des « tribunaux en santé mentale » canadiens et propose, notamment, la possibilité d'un hébergement et d'un accompagnement social pour les situations les plus complexes.

Pour la réinsertion sociale et la prévention de la récidive :

Le 21 octobre 2022, CeCler et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Puy-de-Dôme signaient pour la première fois une convention commune. Cette collaboration avait pour objet l'accompagnement professionnel de 5 personnes placées sous-main de justice sur l'année 2023, dans le cadre du placement extérieur.

Le placement extérieur fait partie des mesures de réinsertion sociale et de prévention de la récidive des personnes placées sous-main de justice et permet aux personnes condamnées d'exercer des activités en dehors de l'établissement pénitentiaire. Il vise à engager les personnes dans un parcours vers une réinsertion durable.

Via le programme PIETRA, il s'agit d'inscrire pleinement ce nouveau public dans la philosophie portée par le service depuis 2019 : « L'emploi d'abord ! ».

Grâce à un entretien tripartite préalable qui réunit le Conseiller Pénitentiaire en Insertion et Probation (CPIP) référent, le bénéficiaire et l'équipe PIETRA, un plan d'action adapté à chaque placement extérieur est défini. Ce plan d'action, base du projet d'accompagnement, pourra être axé sur une dimension socio-professionnelle ou professionnelle. Cette variable s'ajustera notamment en fonction des besoins identifiés, des souhaits de la personne concernant son projet d'insertion et de la durée de son placement extérieur.

A cet accompagnement individuel s'ajoute également plus d'une dizaine d'ateliers différents pouvant ainsi s'adapter aux besoins de chaque bénéficiaire afin de créer un parcours pleinement individualisé. Ils ont pour but de maintenir une mobilisation active, de confirmer et de développer des compétences.



Travail d'Intérêt Général et Travail non rémunéré : l'action sociale comme alternative à la prison

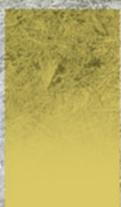
En 2023 le Travail d'Intérêt Général (TIG) fêtait ses 40 ans, démontrant sa pertinence et son efficacité sociale.

C'est cette année très symbolique que l'association CeCler a signé une convention avec le Ministère de la Justice pour ouvrir une dizaine de postes en TIG (alternative à la peine) ou en Travail Non Rémunéré (alternative à la procédure judiciaire) dans les métiers de l'entretien, de la cuisine, des espaces verts mais également auprès des services administratifs et logistiques.

Au-delà de permettre aux bénéficiaires de purger leur peine en faisant action sociale, ils peuvent également découvrir un métier, un secteur et, pourquoi pas, une vocation et donner un nouveau rebond à leur insertion par le travail.



LES PÔLES DE L'ASSOCIATION





Les services

Le C.A.D.A. Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile se situe en plein cœur de la ville de Royat. Il dispose d'un agrément pour accueillir 70 résidents. La structure héberge des demandeurs d'asile tout au long de leur procédure administrative.

L'H.U.D.A. Cet Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile dispose d'un agrément pour accueillir 195 résidents, dans des logements autonomes et en diffus sur la métropole clermontoise. Les bénéficiaires sont accompagnés jusqu'à leur transfert en CADA ou, le cas échéant, jusqu'au terme de la procédure de demande d'asile.



Statistiques 2023

Agrément : 70 places CADA, 195 places HUDA
(dont 11 sont labélisées LGBTQIA+)

Taux d'occupation : 88% ↘

HUDA : 66% de Dublin* ↗

*(procédure de détermination de l'état responsable)

HUDA : 27% d'accueil de personnes isolées ↗

HUDA : 41% d'accès à une protection ↗

CADA : 51% d'accès à une protection ↗

Durée de séjour :

38 % de séjours supérieur à un an en HUDA ↘

45 % de séjours supérieur à un an en CADA ↘

Les tendances 2023

Une baisse importante du taux d'occupation qui s'explique par :

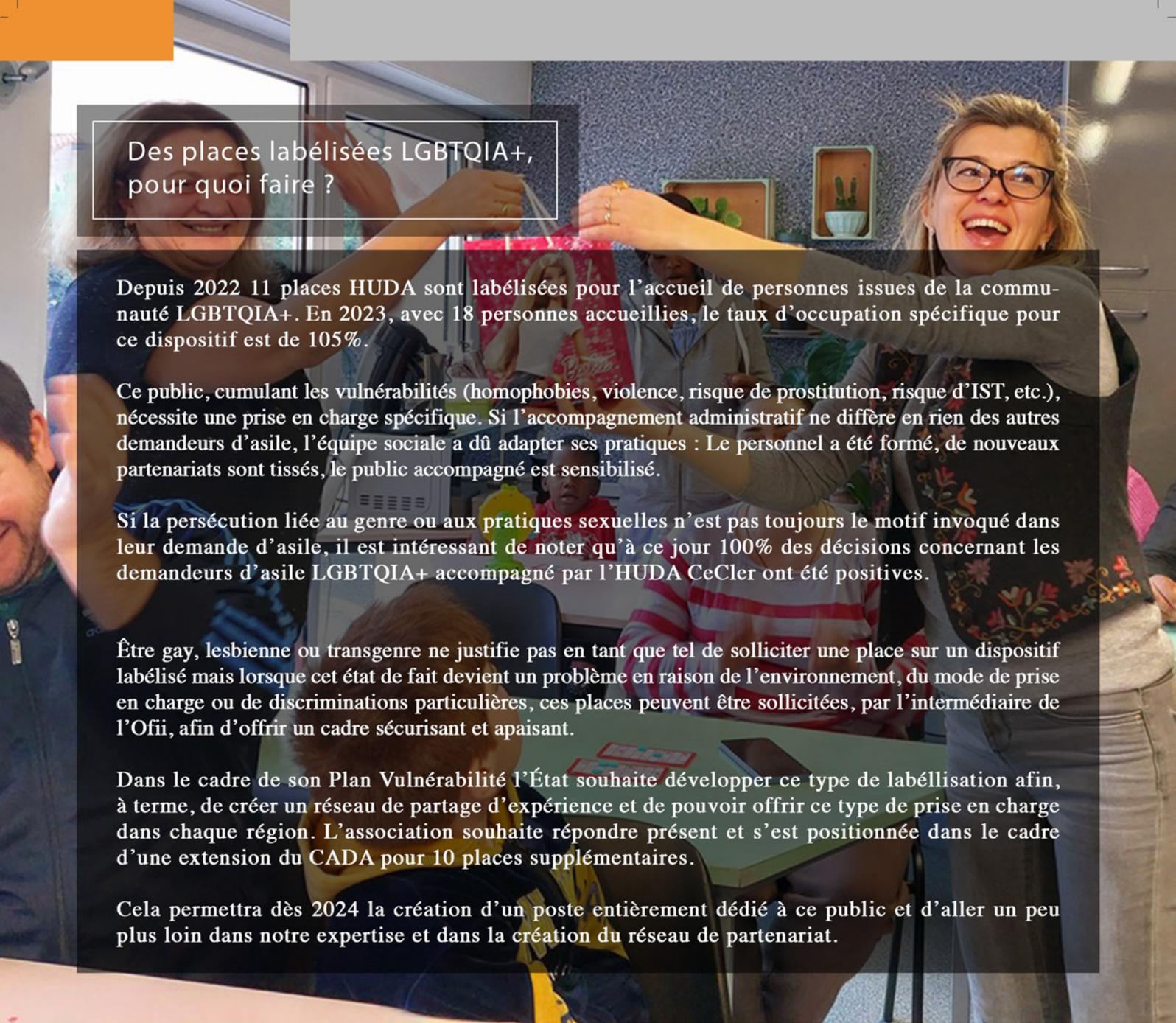
- L'arrivée importante de personnes isolées qui a impliqué une forte modulation du parc de logements
- Des orientations en sous-occupation
- Le taux important de rotation : 90%

Le taux de remplissage (occupation des logements mis à disposition) lui est proche de 100% sur la structure du CADA et de 95% sur l'HUDA.

Une augmentation significative des personnes accueillies en procédure DUBLIN. (66% contre 53%) qui a de réels impacts sur la durée de séjour des bénéficiaires, qui se fera particulièrement ressentir en 2024.

Malgré des durées de séjours en forte baisse, plus de 60% des personnes bénéficiaires d'une protection internationale ont des durées de séjours supérieures à un an et sont considérées comme étant en présence indue, 6 mois après l'obtention de leur statut. Tous sont dans l'attente d'une orientation en CPH ou logement accompagné





Des places labélisées LGBTQIA+, pour quoi faire ?

Depuis 2022 11 places HUDA sont labélisées pour l'accueil de personnes issues de la communauté LGBTQIA+. En 2023, avec 18 personnes accueillies, le taux d'occupation spécifique pour ce dispositif est de 105%.

Ce public, cumulant les vulnérabilités (homophobies, violence, risque de prostitution, risque d'IST, etc.), nécessite une prise en charge spécifique. Si l'accompagnement administratif ne diffère en rien des autres demandeurs d'asile, l'équipe sociale a dû adapter ses pratiques : Le personnel a été formé, de nouveaux partenariats sont tissés, le public accompagné est sensibilisé.

Si la persécution liée au genre ou aux pratiques sexuelles n'est pas toujours le motif invoqué dans leur demande d'asile, il est intéressant de noter qu'à ce jour 100% des décisions concernant les demandeurs d'asile LGBTQIA+ accompagnés par l'HUDA CeCler ont été positives.

Être gay, lesbienne ou transgenre ne justifie pas en tant que tel de solliciter une place sur un dispositif labélisé mais lorsque cet état de fait devient un problème en raison de l'environnement, du mode de prise en charge ou de discriminations particulières, ces places peuvent être sollicitées, par l'intermédiaire de l'Ofii, afin d'offrir un cadre sécurisant et apaisant.

Dans le cadre de son Plan Vulnérabilité l'État souhaite développer ce type de labéllisation afin, à terme, de créer un réseau de partage d'expérience et de pouvoir offrir ce type de prise en charge dans chaque région. L'association souhaite répondre présent et s'est positionnée dans le cadre d'une extension du CADA pour 10 places supplémentaires.

Cela permettra dès 2024 la création d'un poste entièrement dédié à ce public et d'aller un peu plus loin dans notre expertise et dans la création du réseau de partenariat.

Action citoyenne au festival du court métrage

Le festival du court métrage de Clermont-Ferrand est une institution locale et le point d'orgue de la saison culturelle locale. En partenariat avec l'association « Sauve qui peut le Court » certains résidents du Pôle Asile, demandeurs d'asile ou bénéficiaire d'une protection internationale ont eu la possibilité de participer activement à cet évènement en tant que bénévoles. Seul critère de sélection : Savoir parler français ou anglais.

Pendant 7 jours, ils ont été intégrés à l'équipe de bénévoles (plus de 100 bénévoles sur l'ensemble du festival) et ont accueilli et orientés le public sur les différents sites de projections.

Se sentir utile et reconnu, faire partie d'un collectif, maîtriser son stress et se faire comprendre.

Mais également faire de belles rencontres et valoriser l'image des réfugiés et demandeurs d'asile auprès du public : Le contrat est rempli et rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !



Les services

Le **RIVALY** propose un accompagnement global et multi-forme, prenant en compte tous les aspects fondamentaux des jeunes mineurs non accompagnés et jeunes majeurs pour l'apprentissage de l'autonomie en France: administratif, social, sanitaire, psychologique, éducatif, scolaire, professionnel et sortie du dispositif.



Statistiques 2023

Agrément : 68 places MNA et Jeune majeurs
(dont 4 places filles)

- 2 appartements PMR

Taux d'occupation : 100% =

16 nationalités représentées ↗

Age moyen : 17,6 ans ↘

Durée moyenne de prise en charge : 23,5 mois ↘

61 contrats jeunes majeurs ↗

70% des jeunes en situation d'emploi ↗

84,7% de sortie en logement autonome ou accompagné ↗

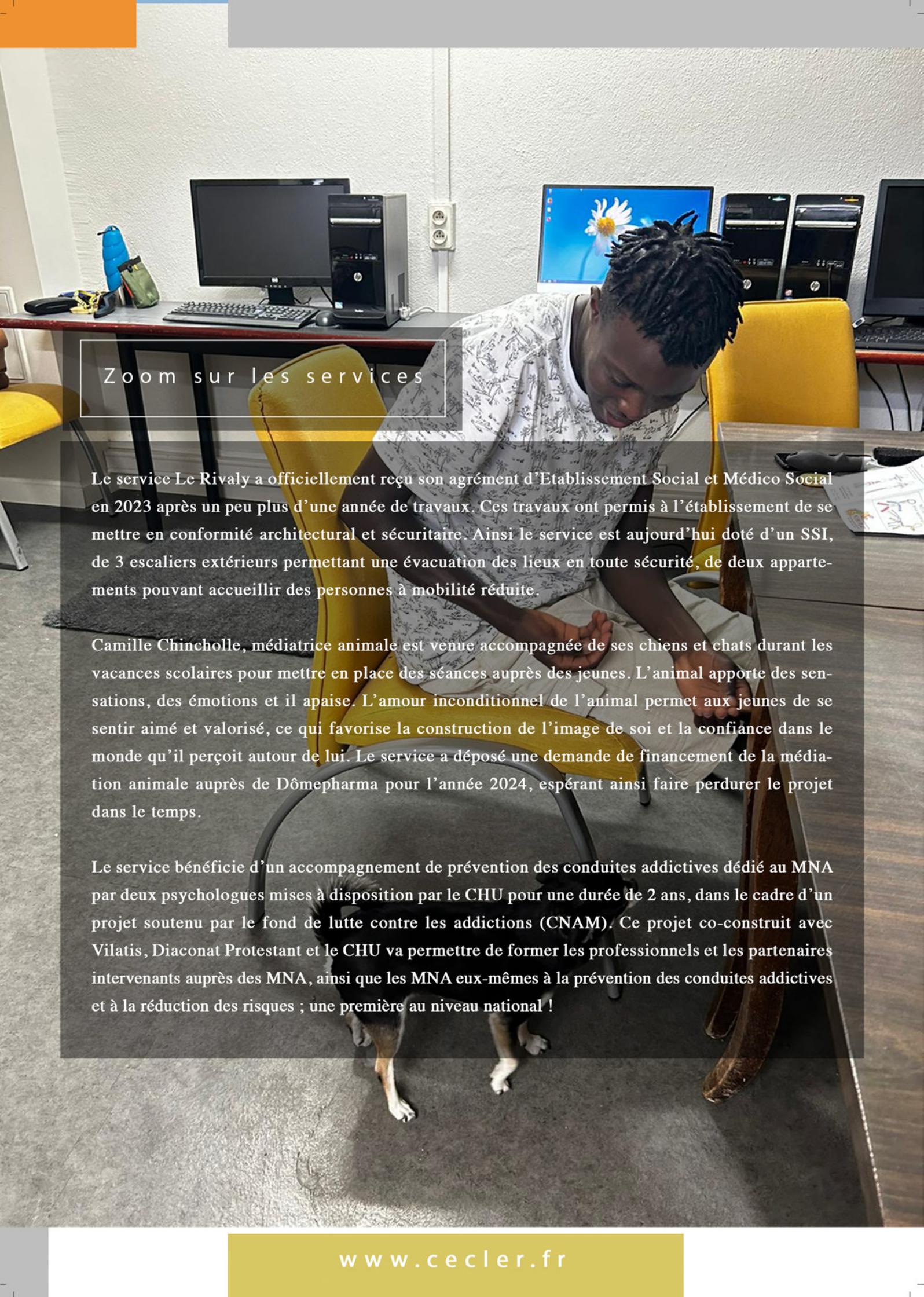
Les tendances 2023

Le service accueille des mineurs plus jeunes, 14ans.

Les contrats jeunes majeurs ont été plus courts qu'en 2022, faisant baisser la durée moyenne de prise en charge de 7 mois.

Les deux appartements PMR créés dans le cadre de la mise aux normes ont été utilisés pour des suites post-opératoires pour des jeunes.

L'année a été marquée par l'absence de remise de titre de séjour pour les jeunes ayant déposé une demande en 2022 et en 2023



Zoom sur les services

Le service Le Rivaly a officiellement reçu son agrément d'Établissement Social et Médico Social en 2023 après un peu plus d'une année de travaux. Ces travaux ont permis à l'établissement de se mettre en conformité architectural et sécuritaire. Ainsi le service est aujourd'hui doté d'un SSI, de 3 escaliers extérieurs permettant une évacuation des lieux en toute sécurité, de deux appartements pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.

Camille Chincholle, médiatrice animale est venue accompagnée de ses chiens et chats durant les vacances scolaires pour mettre en place des séances auprès des jeunes. L'animal apporte des sensations, des émotions et il apaise. L'amour inconditionnel de l'animal permet aux jeunes de se sentir aimé et valorisé, ce qui favorise la construction de l'image de soi et la confiance dans le monde qu'il perçoit autour de lui. Le service a déposé une demande de financement de la médiation animale auprès de Dômepharma pour l'année 2024, espérant ainsi faire perdurer le projet dans le temps.

Le service bénéficie d'un accompagnement de prévention des conduites addictives dédié au MNA par deux psychologues mises à disposition par le CHU pour une durée de 2 ans, dans le cadre d'un projet soutenu par le fond de lutte contre les addictions (CNAM). Ce projet co-construit avec Vilatis, Diaconat Protestant et le CHU va permettre de former les professionnels et les partenaires intervenants auprès des MNA, ainsi que les MNA eux-mêmes à la prévention des conduites addictives et à la réduction des risques ; une première au niveau national !



Les services

ARTEMIS Assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale de femmes vulnérables et femmes victimes de violences, avec ou sans enfants, et les soutenir dans la réappropriation de leur parcours de vie.

ANATOLE FRANCE Accueillir les familles sans domicile fixe, les héberger et les accompagner dans leurs démarches.

LES CLOS Accueillir, héberger et accompagner les personnes isolées, les familles, les victimes de violences, dans le cadre d'une mise à l'abri et les inscrire dans un parcours d'insertion.



Statistiques 2023

Agrément : 191 places

(ouverture de 65 places DPAR sur le site d'Anatole France)

CHU Anatole France

45 places familles

46% des familles sont sorties du dispositif d'urgence au terme de leur prise en charge ↗

64% du public accueilli sans droits ni titres ↘

CHU Les Clos

98 places tout public

(dont 20 places victimes de violences)

43% d'accueil de femmes isolées ↗

¼ du public isolé a moins de 25 ans et la majorité moins de 35 ans

190 personnes accueillies dans le cadre du dispositif FVV ↗

Maison d'Artémis

50 places femmes vulnérables

99% de taux d'occupation ↗

61% des femmes accueillies en tant que victimes de violences =

96% des personnes accueillies disposent d'un droit au séjour ↗

Les tendances 2023

Anatole France :

Des prises en charge plus longues et des sorties plus qualitatives

Les Clos :

Ouverture d'un appartement pour femmes seules et labellisation de 4 places « JRP » (public justice)

Artémis :

Des séjours plus longs liés pour partie à un public toujours plus fragile psychologiquement.

DPAR :

Le Dispositif d'Aide au Retour Volontaire propose un hébergement et un accompagnement social aux étrangers sous le coup d'une obligation à quitter le territoire français, volontaires au retour.

Ouvert en 2022 le service a poursuivi sa montée en charge en mettant à disposition 25 places supplémentaires pour atteindre son objectif de 65 places.

Zoom sur un dispositif :

DPAR :

Ouvert en 2022 le service a poursuivi sa montée en charge en mettant à disposition 25 places supplémentaires pour atteindre son objectif de 65 places.

Avec un taux d'occupation de 53% le dispositif, pour sa première année pleine, n'est pas encore bien inscrit dans le paysage. L'affirmation du volontariat comme préalable à l'entrée sur le dispositif est toutefois un facteur clé de réussite : Avec moins de 20% d'abandon, **le DPAR affiche un taux de réussite de 82%**. La moitié des abandons sont liés à une impossibilité administrative de mettre en œuvre la procédure (défaut de documents consulaires, la plupart du temps).

Avec seulement 42 jours de séjour de moyenne, permettant un fort taux de rotation ce sont 204 retours volontaires qui ont pu être réalisés dans l'année. Sur les 253 personnes accueillies sur la structure en 2023, seuls 20 ont mis fin volontairement à la démarche.

Maison d'Artémis : Site pilote pour l'accueil des animaux

Refuser d'accueillir les animaux de compagnie, c'est souvent refuser d'accueillir les personnes. Les accepter sans condition pose des problèmes d'hygiène, de sécurité et de cohabitation qui obligent souvent les structures à une impossibilité d'accueillir.

La configuration des nouveaux locaux d'Artemis a permis à l'équipe de s'emparer du problème et de servir de site pilote pour les années 2023 et 2024 :

Formation du personnel, sensibilisation des personnes accompagnées, adaptation des locaux et des règles de vie, ouverture à de nouveaux partenariats, l'objectif est d'apprendre ensemble comment bien accueillir et à quel moment il n'est pas prudent de le faire, puis d'accumuler suffisamment d'expérience pour envisager la généralisation sur d'autres sites et prévoir les nécessaires adaptations.

En 2023 11 chiens de toutes espèces et de toutes tailles (hors 1ere catégorie) ont été accueillis avec leurs maîtresses.

Le duo étant systématiquement reçu en amont de la prise en charge afin de déterminer les conditions de la vie en collectivité.

SOLIVET a dispensé une formation sur 3 niveaux :

- Juridique
- Comportemental
- Habiter une structure collective avec un animal

L'expérience se poursuivra en 2024 avec :

- Des interventions de comportementalistes
- Des projets d'éducation à la relation maître / chien
- Des activités et animation pour canaliser et occuper les animaux

Une articulation avec le Collectif Partage et Projet, qui bénéficie d'une forte expérience sur le sujet, est en cours pour partager les expériences, mutualiser les expertises et anticiper sur la prise en charge.

A ce jour seules 3 bénéficiaires n'ont pas pu être accompagnées de leur animal sur la structure. Des solutions de garde ont systématiquement été trouvées.



Le service

Le dispositif **Lits Halte Soins Santé (LHSS)** permet une prise en charge sanitaire et sociale des personnes sans domicile fixe (ou sans logement adapté) dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation. Le service LHSS de l'association dispose de 20 places.



Statistiques 2023

- Agrément : 20 places (LHSS)
- Taux d'occupation : 90% =
- 40% du public sans droit au séjour ↘
- 47% de maladies psychiatriques ↗
- Durée moyenne de séjour : 9 mois ↘
- 48% de sortie sur logement autonome ou adapté ↘

Les tendances 2023

L'activité est stable avec des tendances qui s'inscrivent dans la durée, en très légère hausse ou très légère baisse.

Seul indicateur significativement en hausse, depuis plusieurs années, le nombre de bénéficiaires souffrant de troubles psychiatriques atteint presque la moitié de l'effectif.

Si le pourcentage de sortie sur logement est en baisse de plusieurs points, il faut noter que pour plus de 80% du public sorti en 2023 elles correspondent à un choix de la personnes (et sont adaptées à leur situations.)

Les 39% de sorties en hébergement d'urgence sont à corréliser avec les 40% de public sans droit ni titre.



La Coordination du parcours de soin :

Une action à destination de l'ensemble des bénéficiaires de l'association

L'infirmière coordinatrice joue un rôle majeur dans le parcours de soins dit, « complexe » auprès de l'ensemble des résidents de l'association (sur tous les services) . Elle met en lien les différents professionnels de santé, mais aussi, permet de mettre en relation le secteur médical et le secteur social.

Les permanences mensuelles dans chaque service, lui permettent de rencontrer les usagers et de répondre à leurs demandes en matière de santé. Les travailleurs sociaux peuvent également orienter les personnes sur les permanences.

Les différentes problématiques rencontrées lors des permanences :

- Coordination de parcours de soins
- Aide à la prise de RDV
- Recherche de médecins traitants
- Evaluation ide (psychologique, psychiatrique, somatique) + orientation si nécessaire.

En dehors des permanences, l'ide répond à des problématiques ponctuelles et/ou urgentes telles que :

- Demande de consultation urgente devant décompensation d'un usager, en général soldée par une orientation vers les urgences.
- Problématiques addictives, notamment besoin urgent de traitements => orientation vers CSAPA, SATIS, PASS de Clermont-Ferrand ou Riom.

L'IDE a un rôle de prévention santé auprès des usagers à travers des ateliers :

- Addictions
- Parcours de soins
- Santé sexuelle
- Dépistage cancer du sein

Les différents partenaires rencontrés :

- Salon Joséphine
- CUMP 63
- CLCV
- CSS de Riom
- France Victimes
- CPP
- EMPP (AHSM)
- Solidarité Santé



Les services

PIETRA Répondre aux besoins de recrutement des entreprises du Puy-de-Dôme tout en donnant un accès à l'emploi pérenne et de qualité aux bénéficiaires accompagnés.

AGIR Accompagner les réfugiés primo-arrivant du département autour de 3 piliers : l'accompagnement social, l'accompagnement vers et dans le logement et l'accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable.

Réinstallation Accueillir des réfugiés identifiés comme vulnérables par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR) dans des pays de premier asile où ils ont trouvé refuge. Proposer un accompagnement global dans leur logement.

DAIP Accompagner des publics primo-arrivants dans leur autonomie pour une intégration réussie sur leur territoire d'accueil. Le dispositif d'accompagnement à l'intégration des primo-arrivants s'inscrit dans le Contrat Territoriale d'Accueil et d'intégration (CTAI) de Thiers Dore et Montagne.



Les tendances 2023

AGIR

Le programme Agir se déploie sur le département depuis octobre 2023. Dès la mise en place du volet opérationnel permettant de convoquer les bénéficiaires via le logiciel partagé avec l'OFII, les premiers BPI ont pu intégrer le programme AGIR.

La montée en charge sur la fin 2023 a été importante : un des enjeux était notamment de permettre aux BPI statutaires en 2022 d'intégrer le programme, risquant de ne plus être éligible en 2024 : Entre le 31 octobre et le 31 décembre 2023, ce sont 221 personnes qui ont intégré le programme. Il s'agit majoritairement de personnes issues du flux secondaire – 76% - (personnes ayant signées le CIR avant le déploiement d'AGIR) pour une part de 24% de flux primaire (personnes orientées par AGIR dès la signature du CIR).

L'un des enjeux de cette première phase de déploiement était de faire connaître le programme AGIR au plus grand nombre. A cet effet, AGIR 63 a organisé des webinaires hebdomadaires de présentation du dispositif :

- 10 webinaires de présentation du dispositif organisés
- Environ 150 connexions ont été identifiées

Plusieurs partenaires nous ont fait remonter leur intérêt pour ce format qui permet à l'ensemble des acteurs d'avoir facilement accès à l'information, peu importe leur implantation territoriale.

D'autres temps d'échanges sont et seront prochainement organisés. Ils auront notamment pour but de construire des outils et mettre en place une synergie avec les différents acteurs.

2024 sera la première année pleine du programme qui devrait accompagner environ 400 bénéficiaires d'une protection internationale.

PIETRA

Historiquement financé dans le cadre du PIC IPR, PIETRA proposait depuis 2019 un accompagnement professionnel pour les bénéficiaires de la protection internationale. Le déploiement du programme Agir sur le département et la fin du financement PIC en aout 2023 ont impliqué la réorientation de tous les réfugiés en court d'accompagnement. Les actions de Pietra s'orientent vers d'autres publics :

Etrangers Primo-arrivants : Depuis 2021, PIETRA avait ouvert son programme au public primo-arrivants du département, avec une attention particulière portée sur l'accompagnement des femmes via l'action « Chemin vers l'insertion ». Cette action se poursuit sur l'année 2023 avec l'accompagnement de 50 bénéficiaires, dans l'objectif de mobiliser les publics dans une dynamique d'emploi dès la signature du CIR, plaçant ainsi l'emploi au même niveau que la formation linguistique et les formations civiques comme un levier fondamental vers l'inclusion sociale. Cet accompagnement des primo-arrivants est systématiquement complétée par des ateliers collectifs autour des valeurs de la république, de la laïcité et de la citoyenneté.

Placement extérieur : 2023 a été l'occasion d'expérimenter un nouveau partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). PIETRA assure un accompagnement vers et dans l'emploi des personnes placées sous-main de justice afin d'anticiper et de faciliter leur réinsertion. Cette expérimentation devrait s'étendre en 2024 et inclure un volet hébergement.

AddPro : En partenariat avec l'Hôpital de Jour d'Addictologie du CHU de Clermont-Ferrand une nouvelle expérimentation pour l'accompagnement des publics souffrants d'addictions. 5 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement proposé conjointement par l'HDJ, pour le volet médical, et par PIETRA pour l'insertion professionnelle. Si l'objectif de l'accompagnement n'est pas nécessairement l'accès à un emploi pérenne il permet, dans une logique de rétablissement, aux patients de l'Hôpital de jour du CHU de mieux gérer leur addiction et de renouer les liens sociaux.

Ces dernières années et les résultats obtenus ont confirmé à PIETRA la volonté de poursuivre dans la dynamique de « l'emploi d'abord » : l'emploi est l'un des piliers de l'intégration, nous en sommes convaincus, mais il peut également être une ressource dans la lutte contre la récidive, tout comme être l'élément de soin permettant à des personnes de s'éloigner de manière durable de leurs addictions.



Réinstallation

En 2023 :

39 personnes accompagnées =

35% du public souffre d'une pathologie lourde ↗

100% de captation de logement en bail privé ↗

Quasiment la totalité des ménages sont concernés par une problématique importante de santé ayant nécessité la mise en place d'une prise en charge hospitalière dès leurs arrivée.

Dispositif d'Accompagnement à l'Intégration des Primo-arrivants

En 2023 :

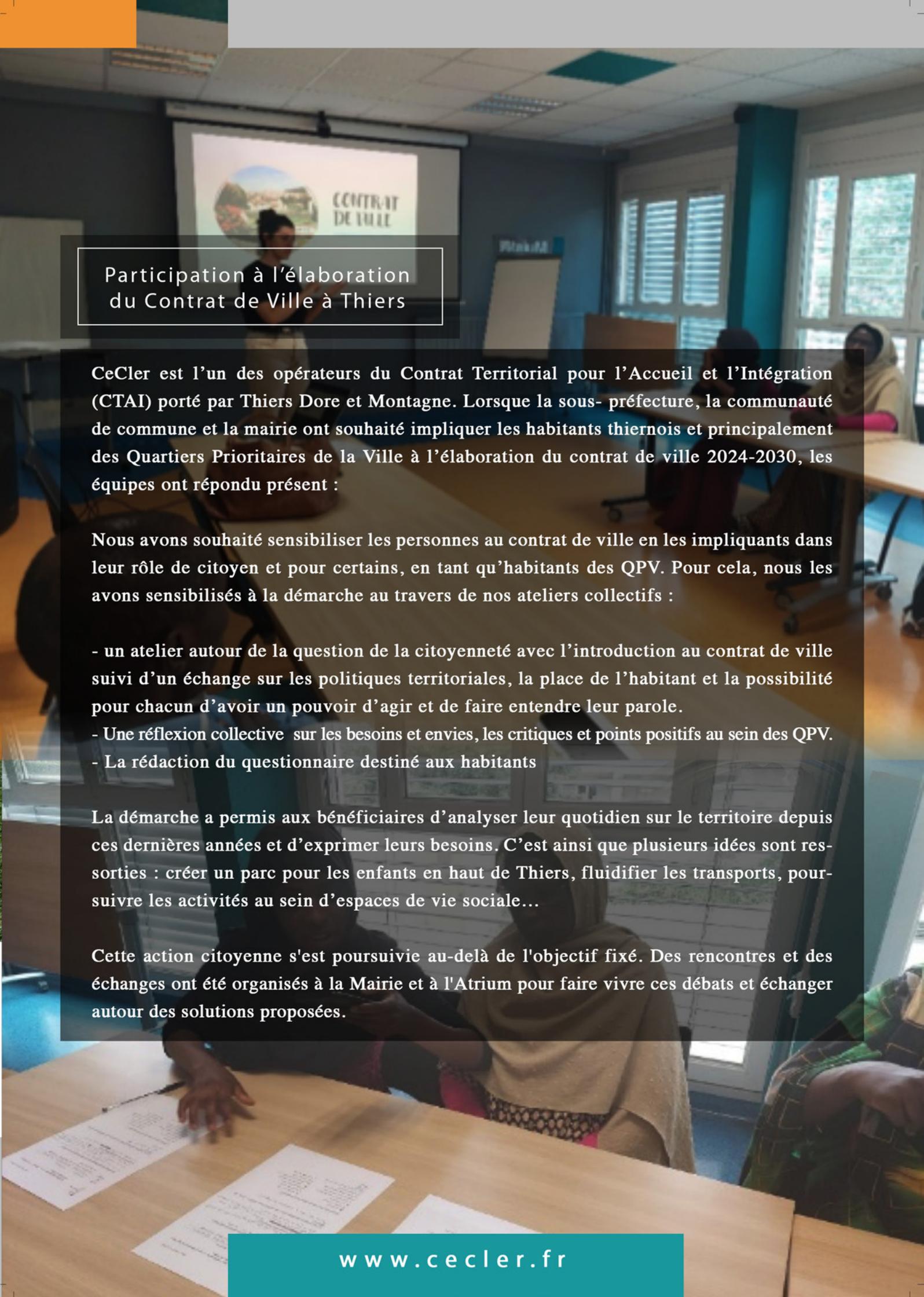
69 personnes accompagnées ↗

48 ateliers collectifs organisés sur le territoire ↗

32 interventions auprès des partenaires ↗

- Mise en place du choix dans la modalité d'accompagnement (individuel et/ou collectif)
- Organisation de permanence au CCAS de Thiers
- Animation d'ateliers sur les thématiques de la parentalité, la santé, les démarches administratives, l'intégration sur le territoire...





Participation à l'élaboration du Contrat de Ville à Thiers

CeCler est l'un des opérateurs du Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration (CTAI) porté par Thiers Dore et Montagne. Lorsque la sous-préfecture, la communauté de commune et la mairie ont souhaité impliquer les habitants thiernois et principalement des Quartiers Prioritaires de la Ville à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030, les équipes ont répondu présent :

Nous avons souhaité sensibiliser les personnes au contrat de ville en les impliquant dans leur rôle de citoyen et pour certains, en tant qu'habitants des QPV. Pour cela, nous les avons sensibilisés à la démarche au travers de nos ateliers collectifs :

- un atelier autour de la question de la citoyenneté avec l'introduction au contrat de ville suivi d'un échange sur les politiques territoriales, la place de l'habitant et la possibilité pour chacun d'avoir un pouvoir d'agir et de faire entendre leur parole.
- Une réflexion collective sur les besoins et envies, les critiques et points positifs au sein des QPV.
- La rédaction du questionnaire destiné aux habitants

La démarche a permis aux bénéficiaires d'analyser leur quotidien sur le territoire depuis ces dernières années et d'exprimer leurs besoins. C'est ainsi que plusieurs idées sont ressorties : créer un parc pour les enfants en haut de Thiers, fluidifier les transports, poursuivre les activités au sein d'espaces de vie sociale...

Cette action citoyenne s'est poursuivie au-delà de l'objectif fixé. Des rencontres et des échanges ont été organisés à la Mairie et à l'Atrium pour faire vivre ces débats et échanger autour des solutions proposées.



+ **clermont
auvergne
métropole**



Plan local pour l'insertion par l'emploi PLIE

Depuis 2019 l'association CeCler est partenaire du PLIE et mobilise un demi-ETP de référents parcours pour un portefeuille de 50 bénéficiaires. En 2023 le partenariat s'est renforcé et mobilise désormais 2 Conseillères en insertion professionnelle (correspondant à 1 ETP) pour un accompagnement de 100 personnes et un nouveau lieu de permanence à l'Escale Solidaire, dans le quartier de la gare.

Nombre d'entrées nouvelles : 68 réalisées sur un objectif initial de 50

Nombre d'étapes à mobiliser : 395 réalisées sur un objectif initial de 300

Sortie sur emploi durable : 32 réalisées sur un objectif initial de 30

Le nombre d'étape correspond aux actions proposées aux bénéficiaires : stage, formation, orientation vers un partenaire, emploi temporaire, chantier d'insertion, etc.

Une sortie sur emploi durable correspond à la signature d'un CDI, CDD de plus de 6 mois ou à l'accès à une formation qualifiante.

Cette année encore les résultats sont très positifs avec des objectifs atteints et même dépassés.



Les services

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Maison Relais Loger des personnes en difficultés sociales et les accompagner dans la durée afin qu'elles puissent accéder à terme à un logement autonome.

Chantiers Bénévoles Mettre les bénéficiaires en situation afin d'évaluer leurs compétences et soutenir leur insertion socio-professionnelle.



Statistiques 2023

Les tendances 2023

C.H.R.S.

Agrément : 26 places insertion

Taux d'occupation : 93% ↗

38% du public souffre de problèmes de santé, de santé mentale ou d'addictions ↘

60 % de sorties vers l'emploi =

62% de sorties vers logement autonome ↘

MAISON RELAIS

Agrément : 30 places

Taux d'occupation : 78% ↘

83% du public souffre de maladie psychiques ou d'addiction ↗

Durée moyenne de séjour : 3 ans

66% de sorties en pension de famille et EPHAD

33% de sortie en emploi ↘

C.H.R.S.

Une majorité d'accueil de femmes seules avec ou sans enfants

Plus de la moitié des personnes sortent d'un hébergement d'urgence

Le rallongement des durées de séjour et les diminutions de sortie sur logement autonome s'expliquent par des délais plus longs d'attributions de logement qui ont conduit en 2023 à déclencher 2 Droit Au Logement Opposable (DALO)

Des résultats d'insertion professionnelle qui restent très satisfaisants.



MAISON RELAIS

Une orientation croissante de femmes sur les 4 dernières années avec un accroissement de 65%

1/4 des orientations viennent des services thérapeutiques (LHSS/ACT) avec d'importantes problématiques médicales et 21% des personnes sont accueillies après une expérience compliquée en logement (IML, autonome ou temporaire) et subissent un retour en arrière en intégrant la Maison Relais.

Près de la moitié des personnes accompagnées sont bénéficiaires de l'AAH et 40% des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection ou mesure d'accompagnement spécifique

Seul 39% des bénéficiaires sont en âge ou en situation de travailler.

La Pair Aideance

La pair-aideance est un outil du rétablissement qui repose sur une entraide entre personnes étant ou ayant été atteintes d'une maladie somatique, psychique ou vivant une problématique sociale. C'est dans la recherche de similitudes, mais aussi dans le partage des différences et des expériences que nous pouvons lutter contre les fragilités individuelles.

Forte de son parcours de résilience, d'un diplôme universitaire et d'une première expérience dans l'équipe du « Un Chez Soi d'abord Clermont », Nancy Maniol intervient une fois par semaine sur les sites des Clos et sur la Maison d'Artémis pour témoigner de son vécu et de ses expériences. Les résidents peuvent se reconnaître et parler de leur parcours plus facilement. La pair-aideance favorise donc la compréhension mutuelle, les échanges d'expériences et ainsi soutenir, éclairer ou donner du sens au discours des travailleurs sociaux ou professionnels de santé. Des conseils face à toutes ces problématiques peuvent également émerger de ces séances.

Nancy construit ses interventions autour du jeu, jeux de cartes ou jeux de rôles qui apportent confiance et liberté d'expression. Il s'agit bien sûr de rompre l'isolement social grâce à la création de liens autour de ces discussions mais aussi de partager ses expériences et se soutenir les uns les autres.

C'est la création d'un cadre non jugeant et bienveillant qui permet la libération de la parole et c'est un soutien émotionnel très important pour les personnes accompagnées. C'est un échange « gagnant-gagnant » : Le « pair aidé » ne se voit plus comme étranger au monde et bénéficie d'un modèle positif qui lui donne espoir dans son rétablissement ; le pair-aidant poursuit le chemin de son rétablissement en voyant son parcours valorisé au cœur d'un projet où son savoir expérientiel prend toute sa place.

Se rendre compte de leurs addictions, de leurs problématiques leur servira à « avancer. » Ces aspects et l'intervention de Nancy illustre pour les personnes que nous accompagnons le sens de « l'Insertion Autrement ».

Zoom sur :

Prise en charge des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle pour une sortie de la prostitution.

Détentrice de l'agrément depuis 2018, l'association CeCler accueille et accompagne de manière inconditionnelle et sans jugement les personnes sortantes de parcours de prostitution.

L'association CeCler a mis en place le protocole Accueil des Victimes de Prostitution (AVP) qui propose, pour les victimes de la prostitution, de :

- *Mettre en œuvre les conditions d'une mise à l'abri*
- *Protéger, accompagner, soutenir*
- *Inscrire la personne dans un processus d'autonomisation*

En 2023 la priorité a été de faire vivre et animer le réseau : Durant la "Semaine de la Santé Sexuelle" des actions de prévention et de sensibilisation ont été mises en place auprès des bénéficiaires et des professionnels des Maisons Des Solidarités (MDS) de Riom et Thiers afin d'animer des échanges autour de la prise en charge des victimes de violences et des personnes sortantes de la prostitution.

Cette dynamique portera ses fruits en 2024 avec, entre autres actions déjà programmées :

- *La mise en place d'une permanence mensuelle au 25. Gisèle Halimi*
- *La participation à la table ronde sur le thème du système porno-prostitutionnel dans le cadre du "Festival des Femmes" à Billom*

Avec, en point d'orgue l'organisation d'une journée de travail autour de la prostitution le 20/06/2024 qui comprendra :

- *L'organisation d'une conférence sur le système prostitutionnel avec des interventions de professionnels experts autour de la lutte contre la prostitution.*
- *La mise en place de groupes de réflexion et d'échanges aboutissant à la constitution de fiches actions à proposer à la Commission Départementale et aux différents acteurs*



**Mieux repérer
les personnes
en situation de
prostitution de
pour mieux
sensibiliser**

20 Juin 2024
09h00 / 16h30
Amphithéâtre
Centre Diocésain
Clermont-Fd

**Prévenir
Protéger
Accompagner**

Cadre législatif,
Évolution structurelle de la prostitution
et des pratiques professionnelles (maraudes numériques)

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Département de l'Allier
ALMA
L'Association CeCler

Entrée gratuite sur inscription :
contact@cecler.fr



Les services

Le Centre Provisoire d'Hébergement Accueillir, héberger et accompagner les personnes isolées ou les familles, bénéficiaires de la protection internationale, vers une intégration autonome sur le territoire.

Le Centre de Premier Accueil Accueillir en hébergement d'urgence et accompagner les déplacés ukrainiens, bénéficiaires du statut de la protection temporaire, délivrée dans le cadre du conflit en Ukraine.

L'Intermédiation Locative (IML Ukraine) Proposer des logements diffus aux déplacés ukrainiens tout en leur faisant bénéficier d'un accompagnement social renforcé.

L'accompagnement social (AS) Permettre aux déplacés ukrainiens, installés dans des logements mis à disposition gratuitement ou en bail direct, de bénéficier d'un accompagnement adapté à leur vulnérabilité.



Statistiques 2023

Centre Provisoire d'Hébergement

Agrément : 70 places + 4 places LGBTQIA+

Taux d'occupation : 98% =

47% d'accueil d'isolé.e.s ↗

24 nationalités représentées ↗

79 contrats de travaux signés avec des entreprises locales ↗

76% de sorties en emploi ou en formation qualifiante ↘

65% de séjours supérieur à 9 mois ↗

80% de sortie en logement autonome en bail direct ↗

Les tendances 2023

Centre Provisoire d'Hébergement

Le nombre d'accueils de personnes isolées augmente encore cette année.

Parmi les nationalités représentées, en 2023 il y a 40% de personnes originaires d'Afghanistan, pour l'essentiel des hommes isolés : 37 hommes sur 55 personnes afghanes.

Des durées de prise en charge stables, mais des sorties toujours rendues difficiles par des situations administratives complexes (parents d'enfants réfugiés, demandeurs d'asile, etc.).

Le taux de sortie vers l'emploi reste largement supérieur à 70%, bien qu'il soit en baisse.

Augmentation du nombre de personnes partant pour solution personnelle : 15,6% en 2023 contre 5%

Statistiques 2023

Centre de Premier Accueil

Agrément : 140 places

Taux d'occupation : 91% ↘

270 personnes accompagnées en 2023 ↘

58% de sorties (83 personnes) vers le logement, dont :

- 41% de sorties (34 personnes) vers le bail direct ↗
- 35% de sorties (30 personnes) vers l'IML ↘
- 23% vers de sorties (18 personnes) vers un hébergement citoyen/communal ↘

Accompagnement social sans hébergement

Taux d'occupation :

114 personnes accompagnées, dont 51 personnes entrées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. ↗

Logement :

45% (51 personnes) en bail direct ↗

50% (57 personnes) en hébergement citoyen ou communal ↗

Inter Médiation Locative

Agrément :

• 242 mesures IML 2023, pour 217 personnes accompagnées ↗

• 67 personnes entrées en IML entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 ↘

86% (103 personnes) sont sorties de l'IML en 2023, ↗
dont :

- 27% (33 personnes) vers le bail direct ↗
- 20% (24 personnes) vers une solution personnelle ↘
- 14% (17 personnes) sont reparties en Ukraine ↘
- Depuis 2022, 71% des logements (47 logements) captés en IML étaient issus du parc privé et 29% (19 logements) du parc social

Les tendances 2023

Centre de Premier Accueil

La part des hommes accueillis augmente par rapport à 2022, mais reste minoritaire par rapport au nombre de femmes et enfants accueillis.

Moins de personnes sont entrées sur le dispositif comparé à 2022 : 69 personnes accueillies sur le CPA entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Le nombre de retours en Ukraine augmente : 22% (31 personnes sur 270) en 2023 contre 14% (57 personnes sur 514) en 2022.

Inter Médiation Locative

Le travail de prospection auprès de bailleurs privés effectué par les équipes a permis la captation de $\frac{3}{4}$ des logements en intermédiation locative.

La priorisation de l'accès à l'emploi des déplacés ukrainiens en 2023, a permis à plus d'un tiers des personnes accompagnées d'accéder à un logement autonome.

Accompagnement social sans hébergement

Le nombre de personnes accompagnées en logement autonome a fortement augmenté par rapport à l'année 2022.

Zoom sur le CPH

Le 20 juin 2023, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, le CPH a ouvert ses portes. Cette journée fut l'occasion de réunir tous les acteurs du territoire, partenaires, réfugiés et pessatois.

Cet évènement fut l'occasion de présenter toutes les actions et missions d'accompagnement des professionnels du site de manière ludique, à travers une visite du centre, des activités, des jeux, des témoignages et un partage d'expérience.



Zoom sur le CPA

A la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, l'Etat a confié à l'association CeCler l'ouverture d'un Centre de Premier Accueil (CPA) à destination des déplacés ukrainiens.

Ce CPA a ouvert le 14 mars 2022. C'est le dispositif pivot de l'intervention de l'Etat sur le département. Il est conçu comme un centre d'hébergement temporaire, permettant de mettre à l'abri, d'évaluer et de favoriser l'insertion sociale par un accès au logement, en lien avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Le CPA est divisé en deux sous-services composés d'équipes sociales de l'association entièrement dédiées à l'accompagnement de ce public : une équipe pour l'accompagnement des personnes en appartements diffus par le biais de l'intermédiation locative (IML) ou d'un logement autonome (Accompagnement Social) et une pour les personnes accueillies sur site (CPA).



CeCler *l'Insertion Autrement !*

Nos principaux Financeurs



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT**



**l'Europe
s'engage
en France**

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes



VILLE DE
**CLERMONT
FERRAND**

**+ clermont
auvergne
métropole**



DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH

**Fondation
de
France**




MICHELIN
**FONDATION
D'ENTREPRISE**



www.cecler.fr



CeCler *l'insertion autrement !*

13 rue Condorcet
63000 Clermont-Ferrand

04 28 70 18 68

contact@cecler.fr

